

Un sport mixte, individuel et d'équipe dès l'âge de 5 ans  
Encadrement assuré par un breveté d'état et les initiateurs fédéraux issus du club

### Horaires de glace

<b>Mardi :</b>	<b>20h00 à 21h00 (C)</b>
<b>Mercredi :</b>	<b>17h50 à 19h00 (A)</b>
<b>Jeudi :</b>	<b>17h45 à 19h15 (B, C)</b>
<b>Samedi :</b>	<b>14h00 à 15h00 (A)</b>
<b>Dimanche :</b>	<b>18h00 à 20h15 (B, C)</b>

**Groupes : A Débutants, B Intermédiaires, C Avancés**

**La licence doit être acquittée afin de pouvoir monter sur la glace**

**Prêt de casque seulement le premier mois à partir de la date d'inscription.**

**Réduction sur la cotisation de 15% si deux patineurs de même famille, et 25% si trois patineurs et plus. (applicable en date de l'inscription)**

**Non inclus les frais de déplacement, d'hébergement et restauration pour les compétitions.**

**La moitié des frais d'inscription aux compétitions est pris en charge par le club, l'autre moitié est à la charge du patineur.**

### Inscription

Pour toute inscription prise en cours d'année, le montant de la cotisation sera total moins le(s) mois non patinés. Le mois entamé et la licence restant dû.

### Cotisation

	Licences *	Adhésion	Cotisation	Location	Kevlar**
Kid (1 <sup>er</sup> Année) -10 ans	19,56 €	10 €	95 €	60 €	(40 €)
Loisirs -10 ans	39,76 €	10 €	100 €	60 €	(40 €)
Compétition -10 ans	64,36 €	10 €	115 €	60 €	(40 €)
Loisirs +10 ans	39,76 €	10 €	120 €	60 €	(40 €)
Compétition +10 ans	64,36 €	10 €	135 €	60 €	(40 €)

\*Incluant assurance FFSG

\*Transfert loisir vers compétition en cours d'année : 24,60 €

\*\* Port du Kevlar obligatoire pour les patineurs faisant – 57 sec sur la distance de 500m



### Matériel obligatoire à la charge du patineur

- Une paire de gants
- Un casque
- Un collant de sport
- Une veste de survêtement ou un sweatshirt pas trop ample
- Une paire de protège tibias sans cheville
- Un protège cou
- Une paire de genouillères
- Fortement conseillé, sous-combinaison en kevlar



### Remise du dossier d'inscription

Feuille d'inscription remplie et signée.

Certificat médicale autorisant la **pratique du short-track en compétition**. ou **QS-Sport**

Pour les compétiteurs : photocopie de la carte Vitale et Complémentaire

**\*Les licences sont valables du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

Pour tout renseignement, une permanence sera assurée lors des entrainements.

Pour toute demande d'essai ou de réglage de matériel, SVP prévenez nous au moins 24 heures avant l'entraînement.

**Contact : 06 78 43 23 47**

<http://choletshorttrack.clubeo.com/>

[contact.choletshorttrack@gmail.com](mailto:contact.choletshorttrack@gmail.com)



### Charte du patineur de Short Track

1. **Tous les patineurs doivent être présents à l'heure.**
2. **Tous les patineurs doivent avoir leur équipement en état, si des ajustements sont nécessaires il doit en avertir l'encadrement au plus tard la journée avant la séance d'entraînement.**
3. **Tous les patineurs et si besoin les accompagnateurs sont censés aider à la mise en place et au rangement des protections latérales.**
4. **En cas d'absence, le patineur ou à défaut son responsable doit en prévenir au plus tôt l'encadrement.**
5. **Tous les patineurs doivent se montrer respectueux envers l'encadrement et les autres patineurs.**

Salutations sportives et bonne glisse à tous

Jacques Craipeau

*Président de Cholet Short Track*